

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

Orford

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'Orford tenue à la mairie, le **vendredi 12 octobre 2018** à compter de **11 h 45**.

À laquelle sont présents :

Madame Marie Boivin, mairesse
Madame Lorraine Levesque, conseillère
Monsieur Richard Bousquet, conseiller
Madame Maryse Blais, conseillère
Madame Diane Boivin, conseillère
Madame Mylène Alarie, conseillère
Monsieur Jacques Lauzon, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie Boivin.

Sont également présentes :

Madame Danielle Gilbert, directrice générale
Madame Brigitte Boisvert, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE**
 - 1.1 Avis de convocation
 - 1.2 Approbation de l'ordre du jour
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Nomination d'un directeur incendie par intérim
3. **URBANISME**
 - 3.1 Contribution au fonds de parc à la suite d'une subdivision cadastrale
4. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 4.1 Contrat pour la reconstruction d'une partie des fondations du chemin du Lac-Brompton
 - 4.2 Contrat pour la reconstruction d'une partie des fondations du chemin de la Chaîne-des-Lacs
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

1.1. **AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec* et demande à la Greffière d'en faire mention au procès-verbal.

Présence dans la salle : 0 personne

1.2. **2018-10-312**
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

D'approuver l'ordre du jour présenté par M^{me} la mairesse, Marie Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1. **2018-10-313**
NOMINATION D'UN DIRECTEUR INCENDIE PAR INTÉRIM

Considérant que *M. Michel Marchesseault, directeur incendie d'Orford*, a remis sa démission qui sera effective à compter du 20 octobre prochain;

Considérant que *M. Serge Collins* a agi comme directeur par intérim au début de l'année 2018 et qu'il est prêt à assumer temporairement cette fonction à la demande de la municipalité;

Considérant qu' il y a lieu de nommer *M. Collins* à titre de directeur par intérim du service incendie d'Orford à compter du 21 octobre 2018 jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur sans excéder le 12 janvier 2019;

PROPOSÉ PAR : Maryse Blais

De ratifier le contrat de services avec M. Serge Collins débutant le 21 octobre 2018 et se terminant à l'entrée en fonction d'un directeur incendie permanent, sans excéder le 12 janvier 2019. Le taux hebdomadaire fixé est de 450 \$/semaine pour la fonction exercée, montant étant puisé à même le fonds général.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale à signer le contrat de service, joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

3.1.

2018-10-314

**CONTRIBUTION AU FONDS DE PARC À LA SUITE D'UNE
SUBDIVISION CADASTRALE**

Considérant que le *Règlement de lotissement numéro 788*, plus particulièrement l'article 3.7 de ce dernier, permet au conseil d'exiger un paiement en argent ou la cession d'une superficie de terrain, lors de l'approbation d'un plan relatif à des opérations cadastrales;

Considérant qu' il est préférable, selon les membres du conseil, d'exiger cette compensation en terrain pour dans le cas mentionné ci-dessous;

PROPOSÉ PAR : Diane Boivin

D'exiger la cession d'un terrain équivalant à 10 % du nouveau lot créé comme prévu par le *Règlement de lotissement numéro 788*, pour le projet d'opération cadastrale suivant :

Nom du Propriétaire	Lots subdivisés	Lots créés	Lots assujettis à la contribution pour fins de parcs	Superficie de terrain remis au fonds de parc
Marie Potvin	4 914 688	6 266 536 6 266 537	6 266 537	1 400 m ² (note 1)

Note 1 : La superficie de terrain visée par la présente contribution correspond à une parcelle du lot 4 914 688 contiguë au chemin Simoneau et à l'étang (celui situé le plus au sud), près du chemin du Raton-Laveur tel que démontré au plan joint à la présente.

De mandater les notaires Gérin, Pomerleau, s.e.n.c. afin de rédiger et de publier un acte d'acquisition d'une partie du lot numéro 4 914 688 pour fins de parc et terrain de jeux.

À cette fin, le conseil autorise une dépense estimée à 600 \$ montant étant puisé à même le fonds général.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.

2018-10-315

**CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES
FONDTIONS DU CHEMIN DU LAC-BROMPTON**

Considérant que la Municipalité désire reconstruire complètement les fondations de certains tronçons du chemin du Lac-Brompton sur une longueur totale approximative de 300 mètres ainsi que la mise en place d'une terre végétale sur le talus intérieur du fossé de la zone touchée;

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Considérant que trois (3) compagnies ont été invitées à soumettre un prix;

Compagnies	Prix \$/m ²
Excavation G. Lapalme et fils inc.	Aucun prix soumis
Grondin Excavation inc.	43,79 \$
Normand Jeanson excavation inc.	51,95 \$

Considérant que la compagnie *Grondin Excavation inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme;

PROPOSÉ PAR : Jacques Lauzon

De conclure un contrat avec la compagnie Grondin Excavation inc. afin de procéder à la reconstruction d'une partie des fondations du chemin du Lac-Brompton d'une superficie approximative de 1 950 mètres carrés conformément au devis DV-342.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 100 000 \$ taxes nettes incluses, montant étant puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.

2018-10-316

CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES FONDATIONS DU CHEMIN DE LA CHAÎNE-DES-LACS

Considérant que la Municipalité désire reconstruire complètement les fondations de certains tronçons du chemin de la Chaîne-des-Lacs, sur une longueur totale approximative de 300 mètres ainsi que la mise en place d'une terre végétale sur le talus intérieur du fossé de la zone touchée;

Considérant que trois (3) compagnies ont été invitées à soumettre un prix;

Compagnies	Prix \$/m ²
Excavation G. Lapalme et fils inc.	Aucun prix soumis
Grondin Excavation inc.	45,63 \$
Normand Jeanson excavation inc.	51,95 \$

Considérant que la compagnie *Grondin Excavation inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme;

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

De conclure un contrat avec la compagnie Grondin Excavation inc. afin de procéder à la reconstruction d'une partie des fondations du chemin de la Chaîne-des-Lacs d'une superficie approximative de 1 875 mètres carrés conformément au devis DV-343.

À cette fin, le conseil autorise une dépense de 100 000 \$ taxes nettes incluses, montant étant puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

6. **2018-10-317**
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque

De lever la séance extraordinaire. Il est 11 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Marie Boivin, mairesse

M^{me} Brigitte Boisvert, greffière